

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Processus ITIE : des entreprises minières et pétrolières visitées



Photo: SNN
La délégation du Secrétariat international de l'ITIE s'est dite ravie des échanges.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

AU deuxième jour de leur séjour en terre gabonaise, la délégation du secrétariat international de l'initia-

tive pour la transparence des industries extractives (ITIE), conduite par Nassim Bennani Kabchi et son collaborateur, Ahmed Zouari, a eu une séance de travail hier avec plusieurs entités gabonaises,

Épargne + : Bicig et Sunu assurance récompensent deux lauréats



Photo: SNN
Les responsables des deux entreprises remettant le chèque à un lauréat.

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LANCÉE en juillet 2022 par la Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon (Bicig), en partenariat avec SUNU Assurances Vie Gabon, l'offre "Épargne +" vient de récompenser ses deux premiers lauréats. Cette nouvelle offre est un produit d'épargne qui permet aux clients d'épargner 5 500, 10 500, 20 500 ou 30 500 FCFA par mois afin de réaliser un projet. La cérémonie de remise des lots aux lauréats s'est déroulée le vendredi 3 février 2023 dans les locaux de la Direction générale de la Bicig, en présence du directeur général Béné Sam-

marie, du directeur général adjoint, Ghislain Claude Mboumba, et du directeur général de SUNU Assurances Vie, Jean-Constant Assi. "La particularité de cette offre est la possibilité pour les clients de gagner, tous les trimestres, par anticipation la somme garantie de leur épargne. Soit 1 000 000 FCFA, 2 000 000 FCFA, 4 000 000 FCFA ou 6 000 000 FCFA, selon les formules de cotisation choisies", a souligné Leslie Andeme Ntoutoume, responsable du service Banque-Assurance. Par ailleurs, cette cérémonie a été l'occasion pour la Bicig de rappeler l'importance de l'épargne : réaliser des projets sur le long terme, parer à des événements imprévus.

dont Gabon Oil Company (GOC), la Société équatoriale des mines (SEM), le Collège des entreprises privées et le bureau du Fonds monétaire international (FMI). À cet effet, Nassim Bennani Kabchi a précisé que

"l'objectif de ces rencontres est de s'assurer que chaque acteur joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre de l'ITIE, y compris dans l'élaboration du rapport qui doit être publié avant le 21 avril 2023. Dans la norme ITIE, les entreprises

d'État ont des exigences spécifiques à savoir la bonne gouvernance, la transparence dans le transfert des données entre ces entreprises et le gouvernement." De son côté, le représentant résident du FMI au

Gabon, Gomez Agou, a indiqué que "nous avons essayé de faire l'état de l'évolution du processus avec la délégation du Secrétariat international de l'ITIE et il y a une date essentielle pour le Gabon, à savoir le 21 avril 2023."

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

N° 000212 /MSAS/SG/



COMMUNIQUE

Concours interne et externe d'entrée à l'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale

Session 2023

Dans le cadre de l'organisation de la session 2023 du concours interne et externe d'entrée à l'Institut National de Formation d'Action Sanitaire et Sociale (INFASS) et conformément à l'arrêté n° 00005/MEFPT/DGFP/DR/SCA du 25 Janvier 2023 du Ministre en charge de la Fonction Publique qui fixe les conditions d'ouverture, le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales annonce à l'ensemble de la communauté que le concours est ouvert aux candidats de nationalité gabonaise, des deux sexes jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions suivantes :

• Pour les candidats externes :

Etre âgé de 33 ans au plus au 31 décembre 2023.

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du baccalauréat non scannée ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Un certificat de nationalité pour les candidats dont l'un des parents est étranger.

• Pour les candidats internes :

Pour la formation des Infirmiers Polyvalents :

- Etre Infirmier Assistant de catégorie B, hiérarchie B2 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Infirmiers Diplômés d'Etat Polyvalents :

- Etre Infirmier d'Etat de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs Spécialisés :

- Etre Moniteur d'Education Spécialisée de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Educateurs de Jeunes Enfants :

- Etre Agent Technique d'Education Préscolaire de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Pour la formation des Assistants Sociaux :

- Etre Agent Technique d'Action Sociale de catégorie B, hiérarchie B1 ;
- Etre âgé de 52 ans au plus au 31 décembre 2023 ;
- Justifier d'une ancienneté d'au moins cinq ans dans son corps ;
- Etre titularisé.

Les dossiers doivent comprendre les pièces suivantes :

- Une fiche à retirer auprès de la Direction Générale de l'INFASS ;
- Une demande manuscrite adressée au Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail ;
- Deux (02) photos d'identité couleur ;
- Une copie légalisée de l'acte de naissance ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie de la carte nationale d'identité, du récépissé ou du passeport ;
- Une enveloppe timbrée A4 à l'adresse du candidat ;
- Une copie de l'arrêté portant intégration dans la Fonction Publique ;
- Une copie de l'arrêté portant titularisation ;
- Une copie de la dernière situation administrative ;
- Une copie du diplôme professionnel (diplôme de l'INFASS) ouvrant droit au concours ;
- Une attestation de présence au poste ;
- Une autorisation de participation au concours signée du Chef hiérarchique direct.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Direction Générale de l'INFASS, tous les jours, **du lundi au vendredi, de 8h30 à 15h 30, à compter de la parution du présent communiqué, et ce, jusqu'au 12 février 2023.**